REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.
Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N° 7 : Adoption du taux de cotisations 2027

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois d'octobre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Roland MORICEAU, Président.

Date de convocation : 28 septembre 2026

Etaient présents : 18 membres titulaires et suppléants avec voix délibérative

M. Roland MORICEAU, Maire de Sainte-Gemme – M. Patrick CHARPENTIER, Maire de Sepvret - M. Jean-Marc BERNARD, Maire de Geay - M. Michel CHANTREAU, Conseiller municipal de St-Martin-de-St-Maixent - Mme Sylvie COUSIN, Maire de Celles-sur-Belle - Mme Sylvie DUQUESNOY, Adjointe au Maire de Parthenay - M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault - M. Damien GUIGUET, Adjoint au Maire de Saint-Symphorien - M. Alain HIBON, Maire de François - Mme Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées - Mme Elisabeth MAILLARD, Maire de Saint-Rémy - Mme Marie-Laure BOISSEL, Adjointe au Maire d'Augé - M. Olivier POIRAUD, Maire de Frontenay-Rohan-Rohan - M. Jean-Michel RENAULT, Maire d'Azay-sur-Thouet - M. Marc RICHET, Maire de Coulonges-sur-l'Autize - Mme Nathalie SOUBRE, Conseillère municipale de Bressuire - Mme Chantal BRILLAUD, Vice-Présidente de la CDC Mellois en Poitou - M. Johnny BROSSEAU, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais.

1 membre titulaire ayant donné voix délibérative à M. Roland MORICEAU : M. Gaël MARZIN, Conseiller municipal de Thouars.

Etaient excusés :

Membres titulaires : M. Patrice BAUDRY, Adjoint au Maire de Melle - Mme Christelle MAGNANT, Maire de Luzay - M. Gaël MARZIN, Conseiller municipal de Thouars - Mme Marie-Pierre MISSIOUX, Maire de Cherveux - Mme Aurélie THEBAULT, Vice-Présidente de la CDC de Parthenay-Gâtine.

Membres suppléants : Mme Edwige ARDRIT, Maire de Tourtenay - Mme BAZANTAY, Maire de St Amand-sur-Sèvre – Mme Béatrice CRETIEN, Adjointe au Maire de Pamproux - M. Cyril BALLAND, Maire de Loubigné - Mme Pascale ROBIN, Adjointe au Maire de Parthenay - Mme Hélène MARSAULT, Maire d'Irais - M. Claude BOISSON, Maire de Chauray - M. André NAVARI, Conseiller municipal de Saint-Maixent-l'Ecole – Mme Lucy MOREAU, Maire de Villiers-en-Plaine - Mme Valérie BAUDOUIN, Adjointe au Maire de Thouars - Mme Sonia LUSSIEZ, Maire de Prahecq - M. Jérôme BARON, Adjoint au Maire de Nueil-les-Aubiers - M. Thierry PASQUIER, Conseiller

municipal de Thénezay - Mme Corine MICOU, Maire de Faye-sur-Ardin - Mme Sophie BESNARD, Maire de Voulmentin - Mme Nicole NEE, Conseillère communautaire de la CDC Mellois en Poitou - M. François MARY, Président du CCAS-EHPAD de Chiché, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais - M. Guillaume CLEMENT, Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.

Conformément à l'article L452-28 du CGFP, le taux de la cotisation obligatoire est fixé par délibération du Conseil d'administration, dans la limite d'un taux maximum de 0,80 %, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant l'exercice.

Conformément à l'article L452-30 du CGFP, les missions complémentaires à caractère facultatif sont financées soit dans des conditions fixées par convention, soit par une cotisation additionnelle dont le taux est fixé par délibération.

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration de reconduire les taux de cotisation employeurs pour l'exercice budgétaire 2027, soit :

- Taux de cotisation obligatoire : 0,80 % de la masse salariale
- Taux de cotisation additionnelle : 0,20 % de la masse salariale

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE** la reconduction des taux de cotisation employeurs 2026 pour l'exercice budgétaire 2027, soit :
 - Taux de cotisation obligatoire : 0,80 % de la masse salariale
 - Taux de cotisation additionnelle : 0,20 % de la masse salariale

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,

Roland MORICEAU

Délibération télétransmise en Préfecture le : 20.10.2026.
Accusé réception le : 20.10.2026

EXÉCUTOIRE

Publiée le : 20.10.2026
Certifiée conforme à l'original
Saint-Maixent-l'École, le :

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication